

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	04/07/2019
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU20190704_01	COMPTE RENDUS	Compte rendu de la CFVU du 6 juin 2019	UNIVERSITE	Validation du compte rendu de la CFVU du 6 juin 2019	-	-	23	POUR : 22 CONTRE : ABSTENTION : 1	Le compte rendu est validé

A Poitiers le 4 juillet 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL





COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 06/06/2019

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 28, dont Mme Hall, Directrice du CROUS (voix consultative)

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 06/06/2019	
AUBINEAU	Sébastien	Reçoit procuration de SOUBIE Sébastien	1
AUPY	Lucas	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
BIOLLEY	Jean-Philippe	Reçoit procuration de FINDING Susan	1
BON	Amandine	Reçoit procuration GAUTIER Pierrick	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
CORET	Muriel		1
DIRECTEUR DU CROUS	Mme Hall	<i>Voix consultative</i>	
DUBASQUE	François		1
FINDING	Susan	Donne procuration à BIOLLEY Jean-Philippe	1
GAUTIER	Pierrick	Donne procuration à BON Amandine	1
HELBERT	David	Reçoit procuration de THIRIET Nathalie	1
LAVAL	Florence	P	1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine et ROYOUX Dominique	1
MANCEAU	Mattieu	P	1
MICHEL	Julien	P	1
MULLER	Mathieu	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAGES	Lia	Donne procuration à SORLI Coralie	1
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène et QUINTARD Sylvie	1
PERDRISOT	Rémy	Reçoit procuration de SEGUIN François	1
QUINTARD	Sylvie	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
RAUTUREAU	Killian	Reçoit procuration de Lucas AUPY et MULLER Mathieu	1
ROYOUX	Dominique	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
SEGUIN	François	Donne procuration à PERDRISOT Remy	1
SORLI	Coralie	Reçoit procuration de PAGES Lia	1
SOUBIE	Sébastien	Donne procuration à AUBINEAU Sébastien	1

NOM	PRENOM	CFVU 06/06/2019	
THIRIET	Nathalie	Donne procuration à HELBERT David	1
VIGIER	Fabrice		1
Total général		28, dont la voix consultative du CROUS	

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la CFVU du 16 mai 2019
- 2- Le quart-d'heure Etudiants
- 3- Informations générales
- 4- Pour information : PIA « Territoires d'innovation pédagogique » « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » : Réussite des Elèves : Usages Structurants des Sciences et de l'innovation pour la Régulation des Apprentissages (REUSSIRA), par Mario COTTRON
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : maquettes 2019-2020 : MCCC
- 6- **Pour délibération de la CFVU** : UE Ouverture 2019-2020
- 7- **Pour Délibération de la CFVU** : Projet d'arrêté pour les inscriptions 2019-2020
- 8- Pour information : Point sur les réformes en cours et à venir
- 9- Pour information : Point sur les candidatures Parcoursup
- 10- Pour information : Point sur les candidatures Master
- 11- Pour information : Contrat pédagogique, Organisation de la direction des études : les enseignants-référents
- 12- Questions diverses

La séance commence à 15H00

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

Virginie Laval énumère les 11 procurations reçues. Elle précise qu'avec 25 élus présents ou représentés, dont la représentante de Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

1) **Approbation du compte rendu de la CFVU du 16 mai 2019 (annexe 1.1)**

Compte rendu CFVU du 16/05/2019

POUR : 25
CONTRE :
ABSTENTION : 2

2) **Le quart d'heure étudiant**

Question de Killian RAUTUREAU au sujet de l'application mobile.

Le travail avec le prestataire est en cours. Il reste des verrous techniques à lever concernant l'agenda

3) Informations générales

Retour sur les discussions avec le Rectorat : les contrats d'Assistants d'EDucation

Dans le cadre de la réforme des métiers de l'enseignement, les contrats d'Assistants d'Education doivent être mis en place à la rentrée 2019 dans trois disciplines dans l'Académie de Poitiers : Anglais, Lettres, Mathématiques. Dans ce dispositif, les étudiants changent de statut : ils passent d'apprentis à un contrat d'Assistant d'Education, à raison de 6h par semaine + 2h de préparation. Le contrat d'une durée de 3 ans se déroule de la licence 2 au master 1

L'UP a rencontré le Rectorat le vendredi 24 mai et lui a fait part d'un certain nombre d'inquiétudes sur la mise en place de ce dispositif à la rentrée 2019, et a posé un certain nombre de conditions :

- Il a été rappelé que ce dispositif était avant tout un dispositif de Formation, et qu'il serait pertinent de ne pas le limiter aux seuls métiers de l'enseignement ?
- Le recrutement en L2 n'est pas approprié : pourquoi ne pas caler le dispositif en lien avec la nouvelle place du concours : soit de la licence 3 au Master 2 ?
- Dans le cadre d'un objectif de formation, il est essentiel que l'étudiant sous contrat AED participe à l'ensemble des enseignements dispensés au sein de sa mention : aussi la question de l'annualisation du temps de travail est essentielle. Dans ce contexte, l'UP a proposé au Rectorat de libérer le jeudi-après-midi, et de concentrer les heures à partir de la mi-mai. Le Rectorat a proposé de caler 2h semaine en fonction de l'emploi du temps de l'étudiant.
- La question du contrat est un enjeu essentiel : Un étudiant, selon l'évolution de son projet personnel et professionnel, peut-il se réorienter tout au long de son parcours de formation, et donc de sortir du dispositif au bout d'un an, sans être obligé de rembourser les sommes perçues s'il ne s'inscrit pas en master MEEF ; Peut-il également interrompre son contrat (césure, mobilité internationale, assistantat, lectorat) ?
- Pour la sélection des étudiants, L'UP a proposé d'ajouter dans la liste des pièces à fournir qu'un avis de l'équipe pédagogique soit demandé, et que l'assesseure à la pédagogie participe au jury de recrutement
- Enfin, la question de la rétribution des enseignants référents AED a été posée

Sous réserve des réponses aux questions ci-dessus, le déploiement du dispositif AED à l'université de Poitiers à la rentrée 2019 serait le suivant :

Il s'appuie obligatoirement sur le parcours Préprofessionnalisant MEEF de la licence.

Les contrat AED est de 215h par an, dont 6h par semaine dans l'établissement sur 36 semaines (216h).

Les étudiants AED seront en établissement le jeudi après-midi, 2h par semaine en fonction de leur emploi du temps, et seront présents dans l'établissement. Le complément sera réalisé après la période des examens en mai 2020.

En L2 et L3, les enseignements de ce parcours sont organisés en deux blocs : bloc transversal et bloc disciplinaire, auxquels vient s'ajouter en S4 et S6 un stage.

Les étudiants AED seront dispensés d'une évaluation sur les blocs transversal et disciplinaire. Ils ont obligation cependant d'être présent, et les MCCC prendront la forme d'un quitus. En contrepartie, ils devront produire au S3 et S5 un rapport d'étape et seront évalués à l'oral. En S4 et S6, ils devront produire un rapport de stage intégrant les éléments disciplinaires et transversaux et le soutenir à l'oral. Au S4, ils se voient dispensés de l'UE d'ouverture (3ECTS par VAC).

Pour SFA, au S6, le stage de l'UE 5 « Anglais professionnalisation » est remplacé par le stage EAD. Le stage EAD sert de support aux objectifs pédagogiques de l'UE.

Un cahier des charges va être conçu concernant les attendus du rapport de stage. La partie dédiée à la préparation du stage sera positionné en début d'année (S3 et S5). Les étudiants AED constitueront un groupe à l'échelle des deux composantes. La partie Exploitation du stage reste au positionné au S4 et S6 : les étudiants AED seront avec les étudiants classiques pour préserver une dynamique de groupe.

Intervention de Muriel CORET qui soutient la position de Virginie Laval en attente de précision du rectorat sur la nature exacte du contrat et ses modalités avant toute communication officielle sur le sujet.

Virginie Laval indique que si ce dispositif est mis en place en 2019, il le sera dans le cadre du parcours préprofessionnel MEEF, et qu'il donnera lieu à des ECTS.

Muriel CORET attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'une fois en M1, ces étudiants auront des classes en responsabilité pour un tiers de leur temps, ce qui lui paraît extrêmement délicat.

4) **Pour information : PIA « Territoires d'innovation pédagogique » « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » : Réussite des Elèves : Usages Structurants des Sciences et de l'innovation pour la Régulation des Apprentissages (REUSSIRA), par Mario COTTRON (Annexe 4.0)**

Mario Cottron présente aux élus de la CFVU le projet Réussite des Elèves : Usages Structurants des Sciences et de l'innovation pour la Régulation des Apprentissages (REUSSIRA), dans la cadre du PIA « Territoires d'innovation pédagogique » « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

Le projet devra être déposé le 10 juillet 2019. L'université de Poitiers sera l'établissement porteur de ce projet. Mario COTTRON, professeur des universités, directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers, sera le responsable politique du projet. Nicolas VIBERT, directeur de recherche CNRS, directeur du CeRCA, assurera la responsabilité scientifique du projet.

La thématique retenue est la régulation et l'auto-régulation des apprentissages, concept qui va au-delà de la capacité à apprendre par soi-même et à réguler ses apprentissages, et inclut notamment la capacité à focaliser son attention de manière soutenue, à contrôler ses comportements et ses émotions, etc. Ce concept est très influent sur la réussite des élèves et répond à un réel besoin exprimé par les équipes pédagogiques dans les écoles et établissements.

Trois axes sont clairement identifiés :

Axe 1 - Formation et autonomie des enseignants : des écosystèmes aux gestes professionnels

Axe 2 - Régulation et autonomie dans le contexte de « l'école inclusive »

Axe 3 - Métacognition et (auto)régulation des apprentissages au service de la réussite des élèves

Question de Julien MICHEL : qu'est-ce que l'autofinancement du projet, d'où vient-il ?

Réponse de Mario Cottron : il s'agit de valoriser les salaires des ETP consacrés au projet.

5) **Pour délibération de la CFVU : maquettes 2018-2019 : MCCC**

Pour la contrat 2018-2021, l'UP est accréditée pour porter 144 formations réparties comme suit :

Champs	DUT	DEUST	LP	LG	Master	DI	Total
Sciences de la formation et de l'éducation	-	-	-	-	4	-	4
Sciences Humaines, Lettres, Langues et Arts	-	-	2	12	17	-	31
Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion	2	-	8	4	28	-	42
Sciences et Technologies	13	-	16	6	14	2	51
Sciences de la Vie, du Sport et de la Santé	-	2	3	5	8	-	18
TOTAL	15	2	29	27	71	2	144

Suite aux CA du 1er février 2019 et du 8 mars 2019:

- 4 LP n'ouvrent pas à la rentrée 2019, et 1LP est remplacée par un DEUST
- 1 Master n'ouvre pas à la rentrée 2019
- Le master MEEF 1^{er} degré devait diminuer son nombre d'heures de TP (30%)
- 5 mentions de masters étaient concernées par une diminution de réduction de coût :
 - Mention Chimie : parcours Chimie Organique : 62h EqTD
 - Mention Traitement du signal et des images : parcours Sport et Santé Connectés et Ingénierie des Objets intelligents : 125h EqTD
 - Mention Mathématiques et Applications: Parcours Mathématiques Fondamentales et Applications : 74 h eqTD.
 - Mention Master Sciences de la matière : Parcours physique : 70h EqTD
 - Mention Sciences de la terre, et des planètes, environnement : Parcours Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay Science : 81,5 EqTD

Pour ramener la maquette MEEF 1er degré au coût équivalent au passage du volume des TP de 50% à 30% à la rentrée 2019, et à la suite à différentes réunions de concertation au niveau des départements de formation de l'ESPE et au niveau des conseils de formateurs sur chacun de nos 3 sites, il a été décidé :

- Pour les sites d'Angoulême et de Poitiers, d'appliquer un coefficient 0,6 sur les heures TP de la maquette actuelle, le volume des heures TP ainsi supprimées étant transféré en heures TD. Cette nouvelle maquette a été renseignée dans AMETYS ;
- Pour le site de Niort, une maquette expérimentale a été conçue, qui offre les mêmes UE et EC, les mêmes MCC, avec un même coût global et le même présentiel étudiant mais sur un autre modèle de traitement des contenus. Il consiste à utiliser des ressources hors cout maquette et référentiel pour assurer certains contenus (suivi de conférences existantes e.g. CAPPI, mises en situation, travail collaboratif entre étudiants exploitant la diversité des compétences –savoirs– et étudiants). Cette nouvelle maquette est aussi renseignée dans AMETYS. Hormis l'imputation des heures, elle est en tout point semblable à cette d'Angoulême et Poitiers.

Cette maquette répond à un projet déposé dans le cadre de l'APP PEPS ("Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur", action incitative du ministère pour travailler différemment : approche compétences, approche modulaire, individualisation des parcours...) L'expérimentation conduite sur Niort constituera aussi un élément de réflexion sur la façon de transformer les parcours de formation dans le cadre de la réforme de la formation initiale. L'évaluation et le suivi de l'expérimentation est prévue ; elle va notamment associer les étudiants et intéresse le groupe de travail mis en place à l'ESPE pour la mise en place de nouvelles maquettes à la rentrée 2020.

Intervention de Muriel CORET : le projet du site de Niort est indépendant du projet de l'ESPE, c'est une expérimentation locale et ponctuelle.

Avant de proposer aux élus de la CFVU une délibération sur la MCCC 2019-2020, Virginie Laval rappelle les principes généraux relatifs aux MCCC.

CR CFVU 06/06/2019 validé CFVU 04/07/2019

SESSION 1				SESSION 2	
Mode d'évaluation	Nombre d'épreuves	Coefficient intra UE	Nature des épreuves	Durée	Coefficient Inter UE
Contrôle continu Intégral	- Au minimum 3 épreuves pour les UE à 6 ECTS	Aucune note ne peut contribuer à plus de 50% de l'UE.	Identiques pour tous les modes d'évaluation. A choisir pour chaque épreuve parmi : Epreuve Orale Ecrit sur table Production écrite Rapport écrit sans soutenance Rapport écrit avec soutenance Soutenance Mémoire sans soutenance Mémoire avec soutenance L'évaluation des pratiques artistiques L'évaluation des pratiques sportives L'évaluation des pratiques techniques Production technique Quitus Présence	Ne pas préciser la durée	Identique pour tous les modes d'évaluation. Pour la licence Générale : Coef. 2 pour les UE à 6 ECTS Coef. 1 pour les UE à 3 ECTS Pour la LP : Coefficient de 1 à 3 en lien avec les ECTS Pour le Master : Coefficient de 1 à 5 en lien avec les ECTS
Contrôle Terminal	- 1 ou plusieurs épreuves Préconisation : privilégier une seule épreuve à l'échelle de l'UE.	Pas de règle		Préciser la durée pour chaque épreuve	<u>Licence Générale</u> La session 2 est obligatoire pour tous les modes d'évaluation 1 épreuve unique en session 2 : indiquer nature, durée, coef. intra UE le cas échéant, (coef. Inter UE identique à celui de la session 1) <u>Licence Professionnelle</u> Session 2 obligatoire pour l'ensemble des LP d'une composante ou Pas de session 2 pour l'ensemble des LP d'une composante <u>Master</u> M1 : Obligatoire pour tous les M1 M2 : en fonction des composantes Session 2 obligatoire pour l'ensemble des M2 d'une composante ou Pas de session 2 pour l'ensemble des M2 d'une composante
Contrôle Mixte	Combine des épreuves de CC et un examen terminal Nombre de CC : - 2 pour la licence ; - Libre pour les masters et les LP	Les épreuves de CC ne peuvent pas contribuer pour plus de 40 % de la moyenne de l'UE.		Préciser la durée pour chaque épreuve de Contrôle terminal	

François DUBASQUE : les tableaux ne sont pas très préhensibles pour les étudiants.

Virginie LAVAL : certaines composantes ont « traduit » les MCCC de façon plus préhensible. Elle rappelle qu'il existe des ateliers de Méthodologie de travail universitaire, et qu'un travail de pédagogie peut être entrepris pour apprendre à lire les maquettes.

Retour des étudiants sur les maquettes qui confirment que les MCCC sont effectivement compliquées à appréhender par les étudiants.

Stéphane BELLINI : parfois dans le contrôle mixte, le % des Contrôle continu n'est pas proportionnel à la charge de travail générée.

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU

Vu la délibération n°CA-25-11-2016-08 - Eléments cadrage nouvelle offre formation
Vu la délibération n°CA-07-07-2017-02 - Nouvelle offre de formation contrat 2018-2021
Vu la délibération n°CA-07-07-2017-03 - Accréditation de l'ESPE contrat 2018-2021
Vu l'arrêté d'accréditation en date du 6 septembre 2018

1- Maquettes pédagogiques de la composante : Droit et Sciences Sociales

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR Droit et Sciences Sociales, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

2- Maquettes pédagogiques de la composante : IPAG

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'IPAG, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

3- Maquettes pédagogiques de la composante : SFA

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR SFA, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

4- Maquettes pédagogiques de la composante : Lettres et langues

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR Lettres et langues, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

5- Maquettes pédagogiques de la composante : SHA

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR SHA, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

6- Maquettes pédagogiques de la composante : IAE

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'IAE, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 26
CONTRE :
ABSTENTION : 1

7- Maquettes pédagogiques de la composante : FSS

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR FSS, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 26
CONTRE :
ABSTENTION : 1

8- Maquettes pédagogiques de la composante : Ensip

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences pour les diplômes d'ingénieur de l'Ensip, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 26
CONTRE :
ABSTENTION : 1

9- Maquettes pédagogiques de la composante : IRIAF

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'IRIAF, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 26
CONTRE :
ABSTENTION : 1

10- Maquettes pédagogiques de la composante : ESPE

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'ESPE, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 24
CONTRE : 3
ABSTENTION :

11- Maquettes pédagogiques de la composante : IUT86

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des DUT, et licences professionnelles de l'IUT 86, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 26
CONTRE :
ABSTENTION : 1

12- Maquettes pédagogiques de la composante : IUT 16

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des DUT, et licences professionnelles de l'IUT 16, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 26
CONTRE :
ABSTENTION : 1

13- Maquettes pédagogiques de la composante : Sciences Economiques

Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des licences, licences professionnelles et masters de l'UFR Sciences Economiques , pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU.

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION : 1

6) Pour délibération de la CFVU : UE Ouverture 2019-2020 (Annexes 6.0 et 6.1)

L'offre décrite ci-dessous sera probablement ajustée pour ce qui concerne le SUAPS : discipline et capacité.

Il est acté en séance que les UEO qui ne respectant pas les créneaux officiels affichés seront signalées dès le début des cours et devront réintégrer le creau officiel validé.

L'offre de formation des UEO compte 153 UEO : 145 UEO (SUAPS inclus) sur le site de Poitiers et 8 UEO sur le site d'Angoulême.

Elles offrent 6361 places (2 900 étudiants inscrits en L2 en 2018-2019)

Cinq UE d'ouverture n'ouvriront pas à la rentrée 2019 :

année U	2019	
Composante Responsable	Nom UEO	Situation
904 SFA	Gouttes, bulles et surfaces	Fermeture
	Mathématiques élémentaires pour Professeur des écoles	Fermeture
	Système de traitement multimédia et apprentissage automatique	Fermeture
906 SHA	Peinture et cinéma	Non ouverture 2019
Maison des Etudiants	Initiation à la culture visuelle et à la pratique de l'art contemporain	Fermeture
Total général		

Les 2 UEO "Gouttes, bulles et surfaces" et "Système de traitement multimédia et apprentissage automatique" n'ont presque jamais ouvert et leurs responsables ne seraient pas en mesure d'intervenir l'année prochaine.

L'UEO "Mathématiques élémentaires pour Professeur des écoles" : son contenu est intégré à la pré-pro M MEEF 1er degré.

La répartition est la suivante :

- Unité d'enseignement à contenu disciplinaire : 3 870 places
- Unité d'enseignement valorisant l'engagement associatif : 503 places
- Unité d'enseignement favorisant les pratiques artistiques, culturelles, sportives : 1948 places

Somme de capa officielle		Catégorie UE			Total des capacités d'accueil	
Site	Composante Responsable	UE à contenu disciplinaire	UE d'enseignement favorisant	UE valorisant l'engagement associatif		
Angoulême	901 Droit	80			80	
	909 FSS	50	70	110	230	
	962 SAFIRE			6	6	
Total Angoulême		130	70	116	316	
Poitiers	901 Droit	750			750	
	902 Sc Eco	200			200	
	904 SFA	880			880	
	905 LL	680	240		920	
	906 SHA	1200	200		1400	
	909 FSS		370	75	445	
	912 ESPE - Académie de Poitiers				24	24
	962 SAFIRE	30			268	298
	Maison des Etudiants			67	20	87
	Maison des Langues			96		96
	SUAPS			905		905
Total Poitiers		3740	1878	387	6005	
Total des capacités d'accueil		3870	1948	503	6321	

Les modifications 2019-2020 portent sur les MCCC, les capacités d'accueils, les créneaux et les intitulés. Elles sont répertoriées dans l'annexe 6.0.

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

La liste des UEO, pour l'année universitaire 2019-2020 est celle arrêtée dans l'annexe jointe, sous réserve des ajustements des UEO du SUAPS (discipline, créneau et capacité d'accueil)

POUR : Unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

7) Pour Délibération de la CFVU : Projet d'arrêté pour les inscriptions 2019-2020 (annexe 7.0)

Virginie Laval présente aux assesseurs le projet d'arrêté relatifs aux modalités d'inscriptions en insistant sur les nouveautés 2019-2020 et en présentant le calendrier des inscriptions. L'arrêté est disponible en annexe 3.

Les nouveautés

- 1- Cet arrêté s'applique à toutes les formations, y compris les Diplômes d'ingénieurs
- 2- Le paragraphe relatif à l'inscription administrative : modalités de paiement a été remanié comme suit :

Le paiement se fait à la suite de l'inscription en ligne et permet l'édition directe du certificat de scolarité.

A la demande des usagers, le paiement peut être positionné en attente pour se faire directement auprès des services de scolarités.

Les usagers en difficultés financières peuvent solliciter l'accord de l'établissement pour un paiement en trois fois.

*Le certificat de scolarité sera délivré après acquittement du montant des droits d'inscription
L'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription conditionne la délivrance des ECTS et du diplôme.*

- 3- L'article 3 « les pièces administratives constitutives de l'inscription » a été remanié comme suit

Les documents obligatoires pour l'inscription dans l'établissement sont ceux référencés dans l'annexe 1

Ils sont à déposer à l'issue de l'étape de paiement en ligne via la plateforme des services numériques des pièces justificatives.

Tout document obligatoire non transmis au plus tard le 17 septembre, ou transmis mais non lisible entraîne l'annulation de l'inscription sans remboursement du montant des droits versés.

La transmission des pièces obligatoires ne préjuge pas la recevabilité de l'inscription. Cette dernière peut être annulée après contrôle des documents si ceux-ci sont inexacts ou falsifiés.

Les auteurs de fausses déclarations, sont passibles des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Le calendrier des inscriptions

Formation	Date de début des inscriptions	Date de fin des inscriptions	Dérogation possible	Date limite d'inscription si dérogation
Licence et PACES (admis Parcoursup avant le 15/07/2019) et redoublants	08/07/2019 10 h00	24/07/2019 à 0h00	Admis Parcoursup après le 15/07/2019	27/08/2019
DUT 1 (admis Parcoursup avant le 15/07/2019) et redoublants	08/07/2019 10 h00	24/07/2019 à 0h00	Admis Parcoursup après le 15/07/2019	27/08/2019
Lic pro (Admis avant le 15/07/2019)	08/07/2019 10 h00	24/07/2019 à 0h00	Admis après le 15/07/2019	17/09/2019
Masters (M1 et M2) Admis avant le 21/06/2019 et redoublants	01/07/2019 14 h00	10/07/2019 à 0h00	Admis après le 21/06/2019	17/09/2019
L2, L3 et DUT 2	08/07/2019 10 h00	24/07/2019 à 0h00	-	-
Ingénieurs 1	08/07/2019 10 h00	17/09/2019	-	-
Ingénieurs 2 et 3	08/07/2019 10 h00	24/07/2019 à 0h00	-	-
3 ^{ème} cycle médecine	-	10/10/2019	-	-

Pour cette année transitoire, un message devra être transmis aux étudiants de l'établissement en réinscription (L2, L3, DUT2) : la date de fin des inscriptions est fixée au 24 juillet, notamment pour pouvoir, en lien avec le CROUS, assurer le paiement des bourses plus tôt. Un point sera effectué en août pour repérer les éventuelles difficultés.

Il est nécessaire d'acculturer les étudiants de L2 et L3, M1 à une inscription avancée par rapport aux années précédentes

Pour rappel, Interruption des inscriptions administratives du 24/07/2019 0h00 au 19/08/2019 10h00

Propositions soumises à délibération des membres de la CVVU :

Les modalités d'inscriptions en licence, licences professionnelles, DUT, masters, et diplômes d'ingénieurs de l'université de Poitiers sont celles de la réglementation nationale, complétées, pour l'année universitaire 2019-2020, par celles décrites dans l'arrêté ci-joint

POUR : unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

8) Pour information : Point sur les réformes en cours et à venir

Virginie Laval propose aux assesseurs à la pédagogie un état des lieux sur les réformes en cours et à venir.

- L'arrêté licence du 30 juillet 2018 et le déploiement du PIA NCU ELANS
- La réforme des études de santé
- La Réforme de la formation Professionnelle
- La réforme des métiers de l'enseignement avec mise en place dès la rentrée 2019 d'Assistant d'Education (AED)
- La réforme du DUT
- La nouvelle nomenclature pour la licence STAPS
- L'accréditation Rentrée 2022 (Vague B)

L'arrêté licence du 30 juillet 2018 et le déploiement du PIA NCU ELANS

La mise en œuvre de l'arrêté Licence a commencé avec la mise en place de la direction des études, du contrat pédagogique de réussite et le dispositif d'accompagnement OUI SI dans huit licences générales.

L'arrêté Licence devra se déployer progressivement sur l'ensemble des Licences Générales de l'université de Poitiers à travers quatre objectifs structurants :

- Le déploiement de l'approche compétence et la diversité des pratiques pédagogiques
- Le déploiement des compétences transversales avec un dénominateur commun pour toutes les licences de l'université de Poitiers

- Un accompagnement renforcé des étudiants, à travers de nombreux dispositifs dès leur entrée en licence
- Une diversité de parcours en licence

Virginie Laval rappelle aux assesseurs à la pédagogie la constitution de l'équipe pilote :

- Agnès Guitet, chef de projet ELANS
- Lycie Ancelot, responsable du WP « Approche compétence »
- James Robert, responsable du WP « Compétences transversales »
- François Lecellier, responsable du WP « Accompagnement renforcé des étudiants »
- Florent Jabouille, responsable du WP Diversité des parcours en licence »

A partir de septembre 2019, ELANS, intrinsèquement lié à l'offre de formation, sera intégré de façon systématiques dans toutes les instances relevant de la formation. Un bilan systématique sera introduit dans toutes les réunions des assesseurs dès la rentrée 2019, et Agnès Guitet sera invitée permanente à la CFVU.

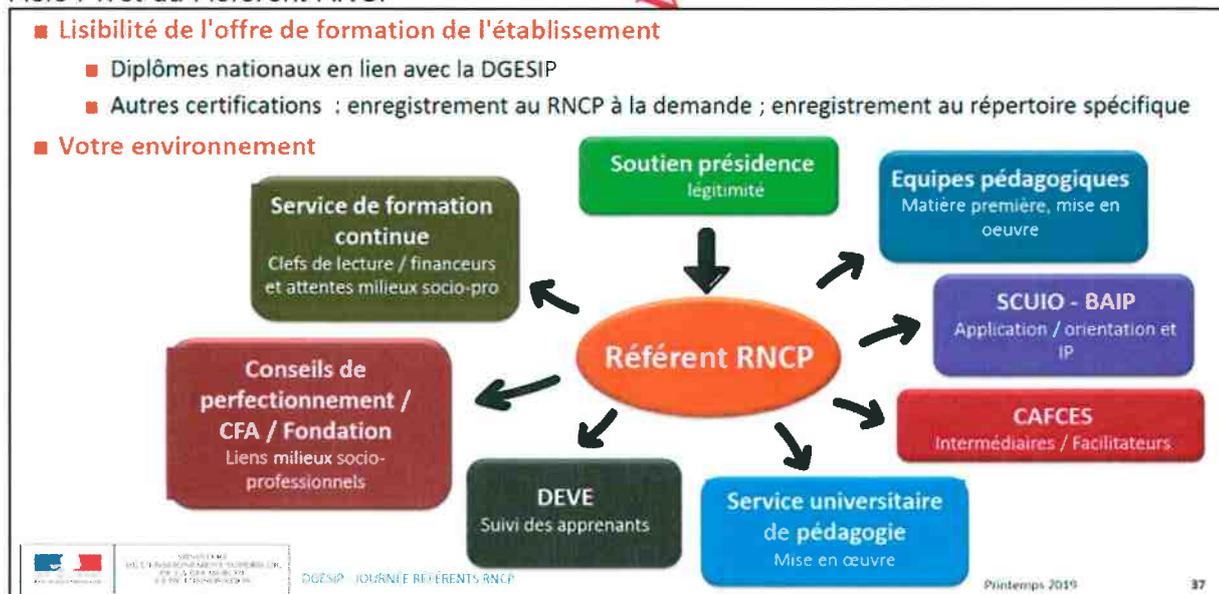
La réforme des études de santé

- La réforme de la PACES impacte l'ensemble des composantes de l'université de Poitiers
- La réforme du 2d cycle des études de santé
- La réforme du 3ème cycle des études de santé

La Réforme de la formation Professionnelle

La réforme de la formation professionnelle impacte l'ensemble de l'offre de formation de l'université de Poitiers, en particulier sur des nouvelles définitions d'actions de formation et modalités, sur la qualité de l'offre de formation

Rôle Pivot du Référent RNCP



La réforme des métiers de l'enseignement avec mise en place dès la rentrée 2019 d'Assistant d'Education (AED)

La réforme du DUT

Faire passer le DUT de 120 à 180 crédits ECTS en réformant l'arrêté régissant le DUT (3 août 2005). Les DUT seraient en 3 ans et passeraient intégralement en approche compétence. Questions en suspens sur le devenir des licences professionnelles.

Le changement de nomenclature pour la licence STAPS

Le Ministère a validé le changement de nomenclature de la licence Mention STAPS : la nomenclature intègre désormais au niveau nationale cinq mentions.

A l'Université de Poitiers, nous sommes concernées par quatre mentions qui correspondent strictement aux quatre parcours-type actuels : qui, dès 2019, A partir de la rentrée 2020, la licence mention STAPS éclate à la rentrée 2020 en quatre mentions :

- Activités Physiques Adaptées et Santé
- Education et Motricité
- Management du Sport
- Entraînement Sportif

Cette évolution de la nomenclature nationale devrait être sans impact sur le fonctionnement de la plateforme Parcoursup : l'entrée en formation STAPS se fera par un portail unique, et le choix d'une des quatre nouvelles mentions sera reporté à la fin de première année de licence.

L'accréditation Rentrée 2022 (Vague B)

22 février 2020	Les établissements envoient les listes prévisionnelles des champs de formations , des formations et des écoles doctorales à évaluer aux adresses génériques indiquées par type d'évaluation.
20 septembre 2020	Date limite de dépôt des dossiers d'auto-évaluation des établissements, des champs de formation, des formations et des écoles doctorales. Le dépôt concernant l'accréditation de l'offre de formation se fera ultérieurement en fonction de l'avancée des évaluations.
Octobre 2020 - février 2021	<u>Démarrage des évaluations externes</u> : constitution des comités d'experts, visites sur site/analyses sur dossier, rédaction et publication du rapport d'évaluation. Envoi des premiers rapports d'évaluation et dépôt des observations de l'entité évaluée sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres. Publication des rapports

9) Pour information : Point sur les candidatures Parcoursup

L'analyse présentée porte sur une extraction au 28 mai 2019

Au Niveau Etablissement pour les DEUST, Licences et PACES

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
6 085	41 386	4 034	1 621	78	3061	16110

Plus de la moitié des places ont été acceptées définitivement, soit 66.29%.

Les formations qui ouvriront dors-et-déjà en phase complémentaire : 40 formations sur 68, soit 58.8%. 762 places sont déjà vacantes

Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales

- Anglais, Espagnol
- LLCER ANGLAIS / Lettres
- LLCER ANGLAIS / Sciences Du Langage
- LLCER ESPAGNOL / Lettres
- LLCER ESPAGNOL / Sciences Du Langage

Sciences du langage

- LLCER ANGLAIS / Sciences Du Langage

Droit (Angoulême)

PACES (Angoulême)

Droit (Poitiers)

- Droit/Histoire
- Droit/Lettres

Langues étrangères appliquées

- Anglais, Portugais. Anglais non débutant et Portugais débutant ou non débutant
- Anglais, Russe. Anglais non débutant et Russe débutant
- Espagnol, Allemand. Espagnol non débutant et Allemand débutant ou non débutant
- Espagnol, Italien. Non débutants

Lettres

- Droit / Lettres
- LLCER ANGLAIS / Lettres
- LLCER ESPAGNOL / Lettres

Musicologie

Chimie

- Physique / Chimie / Sciences pour l'Ingénieur / Sciences de la Terre

Informatique

- Informatique / Mathématiques

Mathématiques

- Informatique / Mathématiques

Physique

- Physique / Chimie / Sciences pour l'Ingénieur / Sciences de la Terre

Sciences de la terre

- Physique / Chimie / Sciences pour l'Ingénieur / Sciences de la Terre
- Sciences de la Vie / Sciences de la Terre

Sciences pour l'ingénieur

- Physique / Chimie / Sciences pour l'Ingénieur / Sciences de la Terre

Géographie et aménagement

- Géographie / Histoire
- Géographie / Sociologie

Histoire

- Droit / Histoire
- Géographie / Histoire
- Histoire / Histoire de l'Art et Archéologie

Histoire de l'art et archéologie

Philosophie

Sociologie

- Licence classique
- Géographie / Sociologie

DEUST

- Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités aquatiques

Chimie - Coursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences Chimiques
 Informatique - Coursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique
 Sciences de la terre - Coursus Master en Ingénierie (CMI) : Géosciences Appliquées
 Sciences pour l'ingénieur - Coursus Master en Ingénierie (CMI) : Gestion de l'Energie
 Sciences pour l'ingénieur - Coursus Master en Ingénierie (CMI) : Ingénierie de l'Innovation
 Technologique

Les formations qui dors-et-déjà dépassent leur capacité d'accueil

Droit

Droit et Techniques de l'Assurance (45 places) : 51 ont dit OUI définitivement, et 18 ont dit OUI non définitivement

Histoire de l'Art et Archéologie

Portail Histoire / Histoire de l'art et archéologie (30 places) : 31 propositions acceptées définitivement sur 30 places, et 5 propositions acceptées non définitivement

Au niveau de l'Etablissement pour les Formations en Tension

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
3 850	25 361	2 832	1 158	76	2 923	8 248

Focus sur les 3 formations qui n'étaient pas allées au bout de la liste des candidats en 2018 : ADS, Psychologie, STAPS

ADS

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
110	685	81	36	3	92	234

13.43 % des candidats classés sont sur liste d'attente et 73.63% des places ont été acceptées

Psychologie

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
Licence Classique	316	2967	247	111	0	718	662

Droit/ Psychologie	180	1052	119	78	7	54	362
Psychologie / SDL	84	1000	74	25	0	160	270

En Psychologie, 24.19% des candidats classés sont sur liste d'attente et 78.16% des places ont été acceptées définitivement

En Droit /Psychologie, 5.13% des candidats classés sont sur liste d'attente et 66.11% des places ont été acceptées définitivement le 28/05/2019

En Psychologie /SDL, 16% des candidats classés sont sur liste d'attente et 88.09% des places ont été acceptées définitivement le 28/05/2019

STAPS

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
Poitiers	270	2374	223	49	0	901	211
Angoulême	190	1198	114	80	1	443	167

En STAPS Poitiers, 37.95 % des candidats classés sont sur liste d'attente et 82.59% des places ont été acceptées définitivement

En STAPS Angoulême, 36.97 % des candidats classés sont sur liste d'attente et 60% des places ont été acceptées définitivement

Point sur DROIT pour lequel le nombre de candidats a fortement augmenté

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
Licence Classique	300	2068	241	70	3	214	647
Droit/ histoire	30	352	18	9	0	0	107
Droit / Lettres	35	145	5	3	0	0	63
Droit/ Psycho.	60	1052	47	13	2	61	208

En Droit Poitiers, 10.34% des candidats classés sont sur liste d'attente et 80.33% des places ont été acceptées définitivement le 22/05/2019

En Droit/ Psychologie, 5.79% des candidats classés sont sur liste d'attente et 78.33% des places ont été acceptées définitivement le 22/05/2019

En Droit /Histoire : la formation ouvre en période complémentaire

Le portail Droit/Lettres est peu attractif : La mention Droit (35 places) compte 5 OUI et 3 OUI avec vœux en attente. La mention Lettres (25 places) compte 14 OUI et 1 Oui avec vœux en attente.

Focus sur Formations sélectives (hors DUT)

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusees
258	770	161	53	2	130	278

16.88% des candidats classés sont sur liste d'attente et 62.40 % des places ont été acceptées définitivement

Tous les CMI ont épuisé leur liste d'attente, excepté le CMI Biologie-Santé

Focus sur les DUT

	Places	Total vœux	Candidats classés	Propositions Acceptées définitivement	Acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Prop. refusées
UP	1111	14 514	9 745	745	413	43	1430	3440
Poitiers	837	10 176	7 136	583	292	32	920	2652
Angoulême	274	4 338	2 609	162	121	11	510	788

A l'échelle de l'établissement,

14.67% des candidats classés sont sur liste d'attente et 67.11% des places ont été acceptées définitivement

- IUT Poitiers : 69.65 % des places ont été acceptées définitivement
- IUT Angoulême : 49.12% des places ont été acceptées définitivement

Le site de Niort (IUT Poitiers) compte 76,9% de places acceptées définitivement et plus de 70% pour chaque DUT.

Avec 72% de places acceptées définitivement, le site de Poitiers (IUT Poitiers) compte trois DUT remplis par des propositions acceptées définitivement à plus de 70% de leur capacité : DUT Chimie avec 78,13% de places acceptées définitivement, DUT Génie thermique et énergie avec 78,69% et DUT Gestion des entreprises et des administrations avec 76,19%.

Plusieurs DUT ont épuisé leur liste d'attente et ne remplissent pas la capacité d'accueil : le DUT Réseaux et télécommunication (IUT Poitiers - site Chatelleraut) avec 3 places vacantes et le DUT Génie électrique et informatique industrielle (IUT Angoulême) avec 2 places vacantes au 04/06/2019.

10) Pour information : Point sur les candidatures Master**Rappel du calendrier**

La période de candidature pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master a eu lieu, pour toutes les mentions, du lundi 22 avril 2019 au lundi 13 mai 2019. En raison de problème d'accès à e.candidat suite à un très grand nombre de connexions simultanées, le dépôt des dossiers de candidature a été reportée au 15 mai inclus

La publication des résultats est fixée au plus tard le vendredi 21 juin 2019.

Les candidats doivent donner leur réponse et être inscrits administrativement au plus tard le mercredi 10 juillet 2019 à 23H59 (Les inscriptions en master débiteront dès le 1er juillet 2019 à 14.00h)

L'attractivité de nos masters

Les parcours attractifs : sont répertoriés ci-dessous les mentions/parcours qui affichent au moins quatre candidatures par place offerte

Composantes	Capacité d'accueil	Candidature complète E-candidats	candidatures complètes moins capacités	Nb cand complètes / nb places
901 DROIT				
DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	35	427	392	12,2
Criminologie et Victimologie	15	230	215	15,3
Droit et Justice Pénale	20	197	177	9,9
JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	20	127	107	6,4
SCIENCE POLITIQUE	24	128	104	5,3
Action Publique Territoriale	12	58	46	4,8
Parcours International	12	70	58	5,8
902 Sciences Economiques				
MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE	25	285	260	11,4
904 SFA				
BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION	45	574	529	12,8
Ecologie, Evolution	15	284	269	18,9
Génie Ecologique	18	193	175	10,7
Paléontologie	12	91	79	7,6
BIOLOGIE-SANTE	64	617	553	9,6
Biologie Cellulaire, Génétique et Pathologies	16	173	157	10,8
Microbiologie et Immunologie	16	187	171	11,7
Neurosciences	16	137	121	8,6
Physiologie, Physiopathologies et Pharmacologie	16	120	104	7,5

930 MEDPHA				
INGENIERIE DE LA SANTE				
Essais Cliniques, Médicaments et Produits de Santé	15	116	101	7,7
905 LL				
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	50	151	101	3,0
Multilinguisme, Traduction Appliquée et Economie Culturelle	25	51	26	2,0
Négociateur Trilingue en Commerce International	25	100	75	4,0
SCIENCES DU LANGAGE	50	136	86	2,1
Didactique des Langues et du Français Langue Etrangère et Seconde	25	112	87	4,5
Linguistique, Langues, Corpus et Traduction	25	24	-1	1,0
906 SHA				
HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	80	230	150	2,9
Expertise Historienne, Médiation et Valorisation de l'Histoire	15	41	26	2,7
Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées	20	107	87	5,4
Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie	25	35	10	1,4
Mondes Modernes et Contemporains: Histoire, Mémoires, Territoires	20	47	27	2,4
INFORMATION, COMMUNICATION	37	149	112	4,0
esDOC - Information, Documentation, Bibliothèque	18	49	31	2,7
Web Editorial	19	100	81	5,3
PSYCHOLOGIE	122	1701	1579	13,9
Criminologie et Victimologie	18	425	407	23,6
Ergonomie et Psychologie du Travail	18	148	130	8,2
Ingénierie en Psychologie du Comportement : Intégration Sociale et Prévention	16	86	70	5,4
Psychologie Clinique Psychanalytique : Cliniques du Corporel et du Lien	28	389	361	13,9
Psychologie de l'Education et de la Formation : Approche Cognitive, Clinique et Institutionnelle de l'Apprenant	10	118	108	11,8
Psychologie et Neuropsychologie de l'Enfant et de l'Adulte : Langage, Cognition et Apprentissage	15	323	308	21,5
Psychopathologie et Psychogérontologie : Approche Clinique, Cognitive et Comportementale	17	212	195	12,5
907 IAE				
COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	20	226	206	11,3
COMPTABILITE-CONTRÔLE-AUDIT	40	330	290	8,3

CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	20	235	215	11,8
FINANCE	20	235	215	11,8
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	25	327	302	13,1
MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL	30	320	290	10,7
MARKETING, VENTE	80	629	549	7,9
912 ESPE				
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2E DEGRE				
Sciences et vie de la terre	20	103	83	5,2
Philosophie	5	25	20	5,0

Sont répertoriés dans le tableau ci-dessous l'ensemble des mentions/parcours de masters qui n'affichent pas plus de deux candidatures par place offerte. Parmi elles, 5 mentions affichent un nombre de candidatures inférieures aux CAL

- SCIENCES DE LA MATIERE (0.6)
- TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES (0.9)
- ANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES (0.5)
- MONDES MEDIEVAUX (0.8)
- MUSICOLOGIE (0.5)
- PHILOSOPHIE (0.6)

Composantes	Capacité d'accueil	Candidature complète E-candidats	candidatures complètes moins capacités	Nb cand complètes / nb places
904 SFA				
CHIMIE	98	355	257	3,6
Chimie Analytique et Qualité	28	129	101	4,6
Chimie Organique pour le Vivant	16	59	43	3,7
Chimie Verte, Catalyse et Environnement	24	65	41	2,7
Physique - Chimie	10	15	5	1,5
ENERGIE	79	167	88	2,1
Automatique et Energie Electrique	12	59	47	4,9
Gestion de l'Energie	67	108	41	1,6
INGENIERIE DE CONCEPTION	80	138	58	1,7
Génie Mécanique	30	69	39	2,3
Ingénierie Biomécanique	20	31	11	1,6
Systèmes Automatisés et Robotique Avancée	30	38	8	1,3
INGENIERIE DE LA SANTE	120	161	41	1,3
Génie Cellulaire	20	40	20	2,0
Génie Physiologique, Biotechnologique et Informatique	100	121	21	1,2

MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	60	69	9	1,2
Mathématiques Fondamentales et Applications	30	37	7	1,2
Statistique et Données du Vivant	30	32	2	1,1
SCIENCES DE LA MATIERE	65	40	-25	0,6
Ingénierie des Matériaux Hautes Performances et Développement Durable	35	21	-14	0,6
Physique	20	11	-9	0,6
Physique - Chimie	10	8	-2	0,8
SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT	39	85	46	2,2
Hydrogéologie et Transferts / Hydrogeology And Transfers	24	66	42	2,8
Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay Science	15	19	4	1,3
TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES	40	37	-3	0,9
Ingénierie des Objets intelligents	20	27	7	1,4
Sport et Santé Connectés	20	10	-10	0,5
905 LL				
ARTS	45	52	7	1,2
Assistant Metteur en Scène	12	10	-2	0,8
Assistant Réalisateur	8	27	19	3,4
Cinéma et Théâtre Contemporains	25	15	-10	0,6
ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS	75	168	93	2,2
Bande Dessinée	25	33	8	1,3
Littératures et Culture de l'Image	25	56	31	2,2
Livres et Médiations : Edition, Commercialisation et Vie Littéraire	25	79	54	3,2
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	50	151	101	3,0
Multilinguisme, Traduction Appliquée et Economie Culturelle	25	51	26	2,0
Négociateur Trilingue en Commerce International	25	100	75	4,0
LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES	50	25	-25	0,5
Etudes Hispaniques : Archives, Mémoires et Ecritures	25	9	-16	0,4
Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles	25	16	-9	0,6
SCIENCES DU LANGAGE	50	136	86	2,7
Didactique des Langues et du Français	25	112	87	4,5
Langue Etrangère et Seconde Linguistique, Langues, Corpus et Traduction	25	24	-1	1,0
INFORMATION, COMMUNICATION	20	39	19	2,0
Ingénierie, Médiation, e-Education	20	39	19	2,0
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2E DEGRE	-	-	-	-

Allemand	5	5	0	1,0
Espagnol	20	22	2	1,1
Italien	5	3	-2	0,6
Lettres	20	31	11	1,6
906 SHA				
HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE	80	230	150	2,9
Expertise Historienne, Médiation et Valorisation de l'Histoire	15	41	26	2,7
Histoire de l'Art, Patrimoine et Musées	20	107	87	5,4
Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie	25	35	10	1,4
Mondes Modernes et Contemporains: Histoire, Mémoires, Territoires	20	47	27	2,4
MONDES MEDIEVAUX	50	41	-9	0,8
MUSICOLOGIE	40	13	-27	-
Musique : Recherche et Pratiques d'Ensemble	15	-	-	-
Musique et Sciences Humaines	25	13	-12	0,5
PHILOSOPHIE	40	25	-15	0,6
SOCIOLOGIE	30	47	17	1,6
Méthodes d'Analyse du Social	30	47	17	1,6
912 ESPE				
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION	50	63	13	1,3
Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, Dépendance	20	39	19	2,0
Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur	15	11	-4	0,7
Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil	15	13	-2	0,9
METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), 2E DEGRE	-	-	-	-
Sciences Industrielles de L'Ingénieur	5	7	2	1,4

L'offre de formation 2018-2021 a fait l'objet d'un point d'étapes en janvier 2019, et des modifications ont été apportées pour la rentrée 2019. L'objectif est désormais de laisser vivre l'offre de formation jusqu'à la fin du contrat. L'attractivité de nos masters et les effectifs réels seront observés chaque année au cours du contrat et seront des indicateurs pertinents pour la mise en place de la NOF à la rentrée 2022.

A charge des équipes pédagogiques et des composantes de prendre la décision d'une réorganisation pédagogique ou d'une non ouverture au cas où le nombre de candidats seraient très insuffisants.

Jean Philippe BIOLLEY souligne que les masters de SFA en difficulté de recrutement sont ceux qui insèrent le plus.

Virginie Laval donne à titre de comparaison l'exemple de l'université de Grenoble : 45 000 étudiants, 63 mentions de masters. Pour mémoire Poitiers : 29 000 étudiants et 71 mentions de masters.

La prochaine accréditation doit absolument tenir compte de la multiplicité des mentions, des parcours, et du faible taux de candidature correspondants. En attendant, pour la suite du contrat actuel, Virginie Laval VP formation maintiendra l'offre en l'état, mais examinera avec attention les éventuelles propositions des équipes pédagogiques pour faire évoluer les formations en difficultés.

11) Pour information : Contrat pédagogique. Organisation de la direction des études : les enseignants-référents (annexes 11.0 et 11.1)

Le contrat pédagogique a été présenté lors de la CFVU du 16 mai 2019.

Organisation de la direction des études

Pour rappel, l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence dans son article 5 indique :

Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants. Elle est chargée :

- 1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi ;*
- 2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant ;*
- 3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.*

Les établissements définissent les modalités d'organisation de la direction d'études et désignent notamment des directeurs d'études qui ont un rôle général de référent auprès des étudiants et une mission d'interface avec les composantes, les équipes pédagogiques, les services de scolarité et d'appui à la formation, ainsi que les observatoires de l'université. En particulier, afin de favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle, ils exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation. Les modalités de désignation des directeurs d'études comme la définition de leur périmètre d'action sont définies par les établissements.

A l'université de Poitiers, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour définir l'organisation de la direction des études et le périmètre d'action des directeurs des études.

La direction des études est à l'échelle de la mention, et son périmètre est celui du dispositif enseignants-référents.

Un responsable du dispositif enseignant-référent et des enseignements référents sont mis en place à l'échelle de chaque mention.

Le Directeur des études est le responsable du dispositif enseignant-référent qui peut-être le porteur de la mention de licence, le responsable du portail, le responsable de L1 ou tout autre collègue volontaire.

Les missions du Directeur des études / responsable du dispositif enseignant-référent

- Assurer le pilotage du dispositif enseignant-référent à l'échelle de la mention
- S'assurer de l'élaboration d'un contrat pédagogique pour chaque étudiant.
- S'assurer de la mise en œuvre de l'évaluation des dispositifs d'accompagnement mis en place par l'établissement : Oui Si et enseignant-Référent
- Exercer sa mission d'interface fonctionnelle au sein de l'établissement

- Exercer sa mission en étroite coopération avec les services d'appui à la formation, à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation.

L'évaluation du dispositif Enseignant-Référent constitue un enjeu majeur dans la suite du contrat.

Cet outil constitue une esquisse de ce qui pourrait – à minima- être nécessaire à la réalisation d'un bilan annuel

- C'est un document « martyr », ouvert aux aménagements et évolutions
- A ce jour certains éléments tels que le calendrier, les modalités de mises à disposition des données, de diffusion des questionnaires... ne sont pas figées et nécessitent, pour une appropriation efficace du dispositif, le retour des acteurs impliqués

Ce tableau de bord a pour objectif de faciliter la réalisation du bilan annuel du dispositif « enseignant-référent » en disposant de données homogènes au niveau de l'UP et ce pour chaque mentions et composantes

- Constitue un des éléments de la boîte à outils proposé aux acteurs impliqués dans ce dispositif ;
- Doit permettre -au niveau de chaque mention- de faire un bilan annuel du dispositif déployé, et - au niveau de l'établissement - de disposer d'éléments concernant l'accompagnement des étudiants et la diversité des pratiques qu'il recouvre ;
- Est à renseigner au niveau de la mention

Il sera envoyé à chaque assesseur qui auront pour charge de le redéployer à qui de droit

Il se compose :

- De données globales concernant le profil des effectifs inscrits à l'UP, mises à disposition des assesseurs et responsables du dispositif :
 - Ces données sont proposées par le SEEP
 - Se présentent sous forme de tableaux d'effectifs, répartis par mention et selon des profils identifiés tels que les « our-si », primo-entrants, boursiers, les réorientés, les redoublants, les types de bac...
- D'une liste « d'indicateurs contextuels du dispositif » à renseigner (quand ? via un questionnaire en ligne ?) par le directeur des études ou l'assesseur (?)
- D'une évaluation annuelle de la mission « enseignant-référent » (en fin d'année universitaire ? via un questionnaire en ligne ?) par les principaux concernés : les enseignants-référents eux-mêmes
- Du regard porté par les étudiants sur le dispositif via les campagnes « d'évaluations de formation » qui se déroulent classiquement entre janvier et avril de chaque année universitaire.

Il revient à chacun d'adresser à Isabelle Bertrand et à Isabelle Dufont ses demandes de modifications pour le 24 juin 2019

Lors de la CFVU du 4 juillet, le dispositif finalisé sera présenté pour avis à la CFVU, ainsi que ses impacts financiers (référentiel)

12) Questions diverses

Prochaine CFVU le jeudi 4 juillet 2019 à I-Médias – Salle de Conférences. Elle sera précédée d'une CFVU restreinte aux seuls enseignants.

La séance se termine à 17H45 heures.

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET

CR CFVU 06/06/2019 validé CFVU 04/07/2019